



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 janvier 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière ainsi que la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h, elle s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

D'ajouter le point 2.3 – Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – 30e gala – Centre de Prévention du Suicide le Faubourg des Laurentides – 7 février 2024

De retirer le point 5.1 – Adjudication – Achat d'une chargeuse rétrocaveuse de 2023 ou plus récente – TP-2023-004

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

L'AMENDEMENT EST ACCEPTÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour amendé de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-002

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des séances extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. David Huggins-Daines**

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2023.

RÉSOLUTION NO. 2024-003

Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – Forum sur la mobilité durable (CRE) – 20 février 2024 à Saint-Jérôme

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Arielle Beaudin**

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Forum sur la mobilité durable (CRE Laurentides)
20 février 2024, Saint-Jérôme

COÛT

100 \$ / personne, taxes incluses

MEMBRES DU CONSEIL

David Huggins-Daines
Richard Allard

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-004

Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – 30^e gala – Centre de Prévention du Suicide le Faubourg des Laurentides – 7 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

30^e gala – Centre de Prévention du Suicide le Faubourg des Laurentides
7 février 2024, Saint-Jérôme

COÛT

175 \$ / personne, taxes incluses

MEMBRES DU CONSEIL

Michèle Lalonde
Arielle Beaudin
Gaétan Gagné

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-005

Recommandation de paiement # 11 – Réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline

ATTENDU la recommandation de paiement #11 de monsieur Etienne Brossard, directeur adjoint des services techniques et hygiène du milieu relative aux travaux de réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline datée du 19 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaétan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #11 pour les travaux de réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline, soit un montant de 80 404,32 \$, taxes incluses (GEN-2021-022), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1317 ;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2024-006

Recommandation de paiement # 4 – Démolition, construction et aménagement – Chalet du Lac Rond

ATTENDU la recommandation de paiement #4 préparée par madame Julia Lianis, chef de division – Actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de démolition construction et aménagement – Chalet du Lac Rond ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard



Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #4 pour les travaux de démolition, construction et aménagement du Chalet du Lac Rond, soit un montant de 234 584,55 \$, taxes incluses (ST-2308), à l'entreprise *Cadrin Consultants inc. FASRS Cadrin & Co.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1321 ;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2024-007

Modification de la résolution 2023-510 – Cession de la rue Chinook phases 1 et 2

ATTENDU la résolution 2023-510, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023, concernant l'autorisation de signature pour la cession de rue et infrastructures de la rue du Chinook phases 1 et 2;

ATTENDU QUE la servitude perpétuelle pour sentier sur le lot 3 907 032 n'est pas encore définie avec les représentants de PASA;

ATTENDU QU'une 3^e phase du projet est en cours et que la servitude sera cédée au moment de la cession des infrastructures de cette phase;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2023-510 soit modifiée et que le 2^e résolu, qui se lit comme suit:

« QUE l'acte inclut une servitude perpétuelle pour sentier sur le lot 3 907 032 conformément à l'entente intervenue et une cession du lot 6 543 447 pour les frais de parc de la phase 3 du projet »

soit modifié par le texte suivant :

« QUE l'acte inclut la cession du lot 6 543 447 pour les frais de parc de la phase 3 du projet »

RÉSOLUTION NO. 2024-008

Engagement à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau

ATTENDU le Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

ATTENDU que la Ville dépose des demandes de subvention dans ce programme à chaque année;

ATTENDU que le programme offre une majoration supplémentaire de 5% aux montants octroyés lorsque la Ville respecte les critères reliés à au plan de gestion des actifs;

ATTENDU que l'un des critères est que la Ville réalise un plan de gestion des actifs pour le 1^{er} janvier 2027;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à élaborer un plan de gestion des actifs (PGA) en eau d'ici le 31 décembre 2026 qui respecte les critères applicables et que celui-ci soit final et effectif le 1^{er} janvier 2027.

RÉSOLUTION NO. 2024-009

Demande de dérogation mineure – 321, rue du Hêtre

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-005

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **321, rue du Hêtre**, afin de permettre :

- Que la largeur sur la ligne avant du lot projeté 6 563 320 du cadastre du Québec soit de 14,59 mètres et que la largeur moyenne minimale soit de 14,74 mètres alors que l'article 524 du *Règlement 1314-2021-Z* exige 15 mètres.

Le tout tel que montré sur le plan cadastral préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, en date du 6 février 2023, 10930 de ses minutes et du plan de travail préparé en date du 7 décembre 2023.

RÉSOLUTION NO. 2024-010

Demande de dérogation mineure – 845, rue Versejoie

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU –2024-006

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **845, rue Versejoie**, afin de permettre :

- Que la marge arrière du bâtiment principal soit de 6,14 mètres alors que la fiche type de milieu T3.3 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation de la maison.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation préparé par Stéphanie Gagnon arpenteure-géomètre en date du 24 novembre 2023, 2790 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-011

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'ACCEPTER les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-001

900, boulevard de Sainte-Adèle
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2024-002

935, rue Saint-Gabriel
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2024-012

Adoption – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1652, boul. de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction de trois (3) bâtiments sur trois (3) lots distincts, dont un de 30 logements et deux de 36 logements, sur la propriété portant présentement le numéro civique 1652, boulevard de Sainte-Adèle (lots 2 230 240, 2 230 243 et 2 230 245), a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE le premier lot à subdiviser se situe dans la zone T4.2-001 et comporte un bâtiment de 30 logements répartis sur 3 étages, implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, alors que la limite dans ce type de milieu est de 6 logements par bâtiment, que l'implantation maximale de la ligne de propriété avant est de 10 mètres et que les espaces de stationnement sont prohibés en cour avant ;

ATTENDU QUE les deux lots supplémentaires à subdiviser se situent dans les zones T4.2-001 et T5.2-001, que ces lots comportent des bâtiments de 36 logements répartis sur 4 étages, dont le front bâti sur rue est de 48% et qui ont une superficie de plancher de 3 600 mètres carrés alors que la limite dans ces types de milieu est de 6 logements par bâtiment, sur un maximum de 3 étages, que le front bâti est de minimum 70 % et que la superficie de plancher maximale est de 800 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et comble un manque de logements important sur le territoire ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser deux (2) bâtiments de 4 étages étant donné que l'aménagement actuel du lot visé et des lots avoisinants amoindrira l'impact visuel ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'étant donné les caractéristiques du terrain, il y a lieu de faire des assouplissements aux règles visant le front bâti, la superficie de plancher et la localisation des espaces de stationnement ;

ATTENDU QUE, suivant la soirée d'information publique du 7 novembre 2023, la Ville a confiance que le projet présenté répond aux attentes de la population;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et par conséquent, désire utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, puisqu'il répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-135 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 octobre 2023 ;

ATTENDU la consultation publique tenue le 5 décembre 2023 ;

ATTENDU le second projet de résolution adopté lors de la séance du 18 décembre 2023 ;

ATTENDU le rapport de madame Audrey Sénécal, greffière et directrice des services juridiques à l'effet que le nombre de signatures pour la tenue d'un registre n'a pas été atteint;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à :

- Autoriser la construction d'un bâtiment de 30 logements répartis sur 3 étages implanté à 64,2 mètres de la ligne de propriété avant et avec des espaces de stationnement situés en cour avant, en zone T4.2-001 ;
- Autoriser la construction de bâtiments de 36 logements répartis sur 4 étages, dont le front bâti sur rue est de 48% et qui ont une superficie de plancher de 3 600 mètres carrés, en zones T4.2-001 et T5.2-001 ;

Sur la propriété portant présentement le numéro civique 1652, boulevard de Sainte-Adèle (lots 2 230 240, 2 230 243 et 2 230 245), le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si la nouvelle construction n'a pas été entreprise dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-013

Renouvellement d'un membre citoyen – Comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du comité consultatif en urbanisme est échu depuis le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de madame Amélie Janssen, et ce, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-014

Subvention à l'organisme Plein-Air-Sainte-Adèle – Année 2024

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 10 janvier 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une subvention de 83 000 \$ pour l'année 2024, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, soit :

Budget de fonctionnement (83 000\$)

1 ^{er} versement	le ou vers le 4 mars 2024	30 000\$
2 ^e versement	le ou vers le 3 juin 2024	30 000\$
3 ^e versement	le ou vers le 23 septembre 2024	23 000\$

QUE la dernière tranche de 23 000 \$ (3^e versement du budget de fonctionnement) soit payable conditionnellement à un rapport favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire suite à une rencontre d'évaluation avec Plein Air Sainte-Adèle, en septembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-015

AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1347 décrétant un emprunt de 3 732 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière des rues du Skieur et Chantovent et une partie d'aqueduc de la rue du Skieur;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.



RÉSOLUTION NO. 2024-016

Règlement 1344 décrétant un emprunt de 1 324 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1344 décrétant un emprunt de 1 324 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville*, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-017

Règlement 1251-3 modifiant le *Règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil* – ADOPTION

ATTENDU l'avis public publié le 19 décembre 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Madame Michèle Lalonde
Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1251-3 modifiant le Règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-018

Règlement 1345 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2024 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1345 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2024*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.



RÉSOLUTION NO. 2024-019

Règlement 1346 décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue du Bourg-Joli – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement 1346 décrétant un emprunt de 938 000 \$ pour les travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue du Bourg-Joli*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration –698 467,20 \$ pour la période du 9 au 15 décembre 2023.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 558 188,48 \$ pour la période du 16 au 22 décembre 2023.
- c) Engagements au montant de 296 793,40 \$ pour la période du 1er au 31 décembre 2023.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation de vacances supplémentaires

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-020

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h.



(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques